DU PAYS DE
BÉGARD
Maison des jeunes
et des cultures

Maison des Jeunes et des Cultures du pays de Bégard

PROJET PÉDAGOGIQUE

Automne 2026 – Centre de loisirs 3 - 12 ans

25/09/2026

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....4

1. Présentation générale....4

2. Rappel d'éléments clés du cadre légal....6

3. Les intentions éducatives de la MJC....7

4. Les objectifs pédagogiques....7

5. Les moyens mis à disposition....9

6. La prise en compte des besoins de chacune....11

7. Évaluation et bilan....12

8. Annexes....15

L'organisme organisateur

Maison des Jeunes et des Cultures du pays de Bégard
17 rue de Guingamp
22140 BEGARD
02.96.45.20.60
accueil@mjcbegard.fr

Le centre de loisirs

Lieu et coordonnées de l'accueil de loisirs 3-12 ans

École Noël Bernard
Rue Baloré
22 140 Bégard
Tel : 02.96.45.16.64 / Portable : 06.85.42.49.01
Déclaration : n° 0220490CL000126-26-T01

Introduction

La MJC organise, du 19 octobre 2026 au 30 octobre 2026, un centre de loisirs périscolaires ouvert aux enfants de 3 à 12 ans.

Notre ambition première reste d'offrir aux enfants un accueille adapté à leurs rythme et ludique. Ce projet pédagogique a pour vocation de définir les objectifs pédagogiques qui guideront l'ensemble de l'équipe tout au long de l'année. Ces objectifs constitueront un cadre commun pour accompagner les enfants dans leurs découvertes, leurs apprentissages et leur épanouissement.

1. Présentation générale

Ce projet pédagogique concerne l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Maison des Jeunes et des Cultures (MJC) du pays de Bégard pour la période du 19 octobre 2026 au 30 octobre 2026.

L'organisme organisateur

La MJC du pays de Bégard est une association à but non lucratif de type loi 1901. Créée en 1968, entre autre pour organiser le départ en colonie des enfants de son territoire, elle est aujourd'hui agréée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et titulaire d'un agrément de Jeunesse et Éducation Populaire (24-JEP22-055) daté du 31 mai 2024.
L'ALSH de la MJC de Bégard est un accueil collectif de mineurs (ACM) qui accueille des enfants de 3 à 17 ans. Ce projet pédagogique concerne uniquement l'accueil extrascolaire des 3- 12 ans.

Valeurs portées par la structure

Le projet associatif de la MJC repose sur trois axes :

- Favoriser la rencontre, la mixité sociale, la convivialité,
- Susciter l'engagement des habitants du territoire autour des enjeux sociétaux actuels,
- Être identifié comme un acteur essentiel du milieu associatif local et comme un lieu ressource.

En 2025, le conseil d'administration de la MJC a souhaité renforcer ce projet associatif en rédigeant un **plaidoyer** sur des champs d'actions à mettre au travail. Ces valeurs complémentaires sont notamment à prendre en compte dans la réflexion et la conception de nos projets pédagogiques et de nos programmes d'activités. Ce plaidoyer défend :

1. **des valeurs sociales & culturelles**
    - en développant l'esprit critique
    - en lutter contre toutes formes de violences
    - en participant à l'ouverture à l'autre et au renforcement de la confiance en soi
    - en questionnant l'omniprésence des écrans et ses impacts

2. **des valeurs environnementales**
    - en favorisant une reconnexion au vivant
    - en cultivant la curiosité à l'égard de son territoire rural
    - en accélérant l'apprentissage et la diffusion de la transition écologique

L'ensemble de ces axes ne pourront être mis en œuvre en même temps mais ils feront l'objet d'une grande attention lors de la définition de nos objectifs et dans le choix des activités que nous proposerons aux enfants accueillis.

Respect, consentement et vivre-ensemble

La MJC du pays de Bégard affirme son engagement en faveur du respect de chaque personne et de la protection des mineurs accueillis. La prévention des violences sexistes et sexuelles s'inscrit pleinement dans son projet éducatif et constitue une responsabilité partagée par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Les animateurs et animatrices veillent à instaurer un climat de confiance, d'écoute et de bienveillance permettant à chacun de s'exprimer librement et de se sentir en sécurité. Une attention particulière est portée au respect de l'intégrité physique et morale de chaque mineur, à la lutte contre les comportements sexistes, les discriminations et toute forme de violence.

L'éducation au consentement fait partie de nos valeurs transmises au quotidien. À travers les règles de vie collective et les situations rencontrées dans les activités, les mineurs sont accompagnés dans l'apprentissage du respect de leurs propres limites et de celles des autres. Ils sont encouragés à exprimer leurs choix, à entendre et respecter un refus, et à développer des relations fondées sur l'écoute mutuelle et le respect.

L'équipe est sensibilisée aux questions de violences sexistes et sexuelles et applique les procédures prévues pour protéger les mineurs et signaler toute situation préoccupante. La sécurité physique, affective et morale des mineurs demeure une priorité constante de l'accueil de loisirs.

2. Rappel d'éléments clés du cadre légal

Afin de s'assurer de la bonne compréhension et du respect du cadre légal imposé à toutes structures accueillant des mineurs, nous rappelons ici certains éléments clés :

- Le centre de loisirs est un ACM, spécifié ALSH. Les textes réglementaires faisant foi sont donc ceux destinés à ces structures.
- Le taux d'encadrement est légalement fixé à 1 encadrante pour 12 enfants de plus de 6 ans et 1 encadrante pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Pour les baignades, outre la présence absolument nécessaire d'un surveillant de baignade qualifié (SB), le taux d'encadrement évolue comme suit :
    - Un.e animateur.trice obligatoirement présent.e dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans.
    - Un.e animateur.trice de préférence présent.e dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans.
- Les soins prodigués aux enfants sont supervisés par la personne en charge de la direction de l'accueil et font l'objet d'un écrit noté dans le carnet d'infirmerie de l'ALSH.
- Les activités sportives dites « à risque » (VTT, voile, kayak…) doivent être encadrées par des personnes qualifiées ou sont soumises à des conditions d'encadrement spécifiques. La personne en charge de la direction de l'accueil doit s'assurer que les conditions légales sont respectées lors de la conception et la mise en œuvre des sorties et activités sportives.
- Les normes et réglementations en vigueur étant en constante évolution, il lui est vivement recommandé de se tenir informé.e et de les vérifier régulièrement.

Par ailleurs, un <u>règlement intérieur du centre de loisirs</u> vient compléter ce projet pédagogique. Les familles sont informées, dès l'inscription, des modalités d'accès à ce document. Celui-ci est accessible en ligne sur le site internet de la MJC du pays de Bégard, à l'accueil de la MJC et sur demande à l'accueil du centre de loisirs.

3. Les intentions éducatives de la MJC

La MJC, en tant que structure d'éducation populaire, se doit de respecter ses valeurs fondamentales et prend les engagements éducatifs suivants :

- Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux de socialisation,
- Les accueils collectifs de mineurs sont des espaces de découverte,
- Les accueils collectifs de mineurs doivent être le lieu de pratiques et d'expériences culturelles nouvelles,
- Les accueils collectifs de mineurs doivent être des espaces ouverts aux parents,
- Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux et outils de formation pour les jeunes ou les adultes.

4. Les objectifs pédagogiques

Dans la continuité du projet associatif et du plaidoyer du Conseil d'Administration, le centre de loisirs de la MJC souhaite offrir aux enfants un cadre propice aux découvertes, à l'expression et à la coopération, afin qu'ils puissent penser par eux-mêmes, respecter les autres et devenir des acteurs responsables de leur environnement.

Durant ces vacances, au centre de loisirs, de nombreuses animations seront mises en place. L'ensemble de cette programmation s'articulera autour des objectifs suivants :

a) Permettre aux enfants de mieux connaître leur environnement rural.

Objectifs opérationnels :

- Développer leur curiosité, leur lien au vivant,
- Expérimenter les activités de plein air
- Renforcer des comportements écoresponsables

Actions et activités envisagées :

- Expérimenter les activités de plein air permet aux enfants de comprendre la saisonnalité, d'identifier les changements autour d'eux, observer le monde qui change à travers le temps, comprendre les impacts du réchauffement climatique. Prendre conscience du terrain autour du centre et ses bénéfices.
- Une prestation au centre de découverte du son vient renforcer la découverte de l'environnement proche des enfants par l'expérimentation des 5 sens dans la nature.
- Renforcer et intégrer les gestes, le respect de l'environnement. Comprendre sa consommation d'eau, de papier au travers de défis, mise en place d'un cahier

nominatif pour les dessins. Privilégier des activités à base de matériels de récupération, peu consommatrices de plastiques.

b) Favoriser des relations respectueuses et coopératives afin que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner au développement de la bienveillance et de la coopération,
- Développer la prévention sur les 3 leviers : la posture de l'équipe, l'organisation des espaces et la dynamique du groupe.

Actions et activités envisagées :

- Co-construire les règles de vie avec les enfants,
- Penser des espaces favorisant les échanges et le sentiment de sécurité,
- Instaurer le droit à l'erreur et valoriser les progrès plutôt que la performance,
- Valoriser la complémentarité des enfants et célébrer les réussites collective.
- Des animations coopératives pour faire équipe et jouer ensemble dans un but commun.

c) Permettre aux enfants d'explorer, expérimenter et créer.

Objectifs opérationnels :

- Encourager l'apprentissage par l'expérimentation, la manipulation et la création,
- Développer leur curiosité, leur pouvoir d'agir et leur épanouissement.

Actions et activités envisagées :

- Activités créatives simples, des moments de partage mettant l'enfant à l'aise et en confiance,
- Plusieurs demie-journées avec l'association Mobil'sport permettront aux enfants de s'essayer à des pratiques sportives et de travailler leur motricité.
- La prestation au centre de découverte du son vient de nouveau appuyer cette notion d'explorer et de développer la curiosité des enfants.

5. Les moyens mis à disposition

Si les locaux mis gracieusement à disposition par la mairie de Bégard constituent un élément essentiel au fonctionnement de l'accueil de loisirs, la mise en œuvre des objectifs pédagogiques repose également sur un ensemble de moyens humains et matériels. Les principaux d'entre eux sont présentés ci-après, sans que cette liste ne prétende à l'exhaustivité.

a) Moyens humains

Pour rappel, les dispositions relatives aux normes d'encadrement d'un accueil collectif de mineurs ont déjà fait l'objet d'un point au paragraphe 2 de ce projet pédagogique. Il faut également avoir en tête le rapport d'animateurices diplômées et non-diplômées à savoir 50% d'animateurices qualifiées pour 30% de stagiaires et 20% de non qualifiées ou 50% d'animateurices qualifiées et 50% de stagiaires.

Pour cette période de vacances, notre équipe d'animation sera composée de :

- 1 direction diplômée ,
- 1 équipe d'animation d'animateur.trice.s BAFA, équivalent ou stagiaire,
- 1 personne en alternance BPJEPS,
- 1 équipe d'agents municipaux pour la cuisine et l'entretien des locaux,
- De partenaires et intervenants, qui interviennent au cours des vacances à l'ALSH pour répondre aux objectifs pédagogiques.

L'équipe de la MJC dans son intégralité (salariée et bénévole) constitue un support invisible sur lequel s'appuie le centre de loisirs pour la bonne tenue de ses missions. Elle fait directement ou indirectement partie des ressources constamment sollicitées.

Rôle de la direction du centre de loisirs

La direction est garante et responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants et des adultes. Elle est responsable de la gestion matérielle, financière, alimentaire, administrative et pédagogique. Elle est le liant entre l'organisateur (MJC), l'équipe d'animation et les parents. Elle assure aussi un rôle de formatrice auprès des animateurice.s (BAFA et stagiaires) en instaurant des réunions de préparation en amont, des réunions de régulation durant la période d'accueil, des actions de formation si nécessaires et des évaluations régulières.

Rôle de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis ainsi que du bon déroulement des activités. Elle participe à la construction des programmes d'animations et activités en cohérence avec le projet pédagogique. L'équipe prépare, adapte au public, anime et évalue les activités qu'elle propose aux enfants.

b) Moyens matériels

Locaux et équipements

Pour le centre de loisirs des vacances d'automne, nous utilisons des locaux de l'école Noël Bernard (les garderies, la salle de sieste et de la salle de motricité) mis à disposition par la commune de Bégard. Une convention est signée en ce sens. Ce sont des locaux adaptés et validés par les services de la PMI notamment pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Notre capacité d'accueil maximale est de 80 enfants par jour.

Nous avons également accès à proximité immédiate du centre de loisirs à :

- Un skate park, un city stade, un gymnase, un sous-bois et une aire de jeux sur le site
- Des espaces verts (parc Eugénie LE SOMMER, le jardin du pommier près de l'EHPAD, le parc Ar Re Yaouank, …) à proximité,
- La médiathèque municipale en informant en amont l'équipe,
- Ces espaces sont tous facilement accessibles à pieds.

Matériels et ressources pédagogiques

Le centre de loisirs de la MJC dispose entre autre de :

- 1 minibus 9 places. Nous pouvons également solliciter l'EHPAD ou le club de football de Bégard pour le prêt de leur véhicule,
- 1 bibliothèque,
- du matériel pédagogique dédié (matériel d'éveil, d'apprentissage, jeux éducatifs et jeux symboliques…etc.), du matériel de création,
- du matériel sportif et de motricité ,
- des jeux de société, une malle de jeux de cour, …etc.
- Des ressources pédagogiques riches et variées sous la forme de livres et de revues à destination de l'équipe d'animation.
- D'une malle handicap avec des accessoires permettant aux enfants qui en ressentent le besoin de s'isoler (de manière sonore, visuelle). Cette malle est destinée à tous les enfants et est utilisée très régulièrement

6. La prise en compte des besoins de chacun·e

Si le centre de loisirs est avant tout un projet collectif, celui-ci ne peut se construire qu'en prenant en compte les besoins de chacune. Le respect des rythmes individuels, l'adaptation aux différentes tranches d'âge, l'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers, ainsi que l'attention portée au bien-être de tous et toutes, constituent des leviers essentiels pour permettre à chaque enfant de s'épanouir.

Les différents rythmes de l'enfant

Cette année, les enfants seront répartis en trois groupes d'âge :

- Groupe des maternelles : un nom sera choisi en début des vacances par le groupe
- Groupe des CP-CE1 : un nom sera choisi en début des vacances par le groupe
- Groupe des CE2-6e : un nom sera choisi en début des vacances par le groupe

En fonction des effectifs des sous-groupe seront formés

Cette organisation permet d'adapter les activités, le fonctionnement et l'accompagnement aux besoins et au développement de chaque tranche d'âge. Une attention particulière sera portée au respect des rythmes individuels, notamment pour les plus jeunes, à travers des temps de repos, des espaces calmes et des repères sécurisants. L'équipe d'animation veillera à offrir à chaque enfant un cadre bienveillant lui permettant de trouver sa place, de gagner en autonomie et de s'épanouir au sein de la vie collective.

Une attention particulière est portée à l'**accueil spécifique des 3-4 ans** (cf. annexe), pour lesquels les temps de transition, les besoins affectifs, physiologique et le rythme individuel sont davantage pris en compte, notamment à travers des espaces calmes, des temps de sieste ou de repos et un accompagnement renforcé de l'équipe.

Les journées types de chaque tranche d'âge sont présentées en annexe.

Les enfants en situation de handicap

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap afin de garantir à chacun une place pleine et entière au sein du centre de loisirs. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'accueil inconditionnel et inclusif.

En lien avec le PRAI[1], structure ressource qui nous accompagne dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques, le centre de loisirs met en place un parcours d'accueil individualisé. Celui-ci débute dès l'inscription par un premier échange avec la famille, suivi d'un rendez-vous avec la direction afin d'identifier au mieux les besoins de l'enfant et les conditions d'un accueil adapté.

Lorsque l'accueil est possible et que les conditions nécessaires sont réunies, celui-ci peut prendre différentes formes : temps de présence courts, augmentation progressive du temps d'accueil, adaptation au rythme de l'enfant. L'équipe veille alors à favoriser une intégration progressive, en douceur et respectueuse.

La mise en œuvre de cet accueil repose toutefois sur les moyens humains, matériels et partenariaux disponibles. Dans la mesure du possible, la MJC adapte ses pratiques, mobilise du matériel spécifique, sensibilise le groupe et propose des temps de formation aux équipes d'animation, afin de renforcer la qualité de l'accompagnement.

Au quotidien, l'accueil s'appuie sur une dynamique collective d'inclusion : adaptation des pratiques, des espaces et du matériel, attention portée à la place de chacun et accompagnement du groupe. Il s'agit de permettre à tous les enfants de vivre

pleinement leur expérience au centre, dans un cadre sécurisant, bienveillant et partagé.

7. Évaluation et bilan

L'évaluation et le bilan permettent de mesurer la pertinence du projet pédagogique et de faire évoluer les pratiques de l'équipe. Ces deux démarches sont complémentaires et participent à une dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'accueil.

Il est nécessaire de distinguer clairement l'évaluation (processus continu) du bilan (analyse rétrospective) :

- **L'évaluation** correspond à une analyse réalisée tout au long de la période d'ouverture du centre de loisirs. Elle repose sur l'observation du fonctionnement du ou des groupes, de la participation des enfants, de la cohérence des activités proposées avec les objectifs pédagogiques, ainsi que sur les échanges au sein de l'équipe. Elle permet d'ajuster rapidement les pratiques si nécessaires, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

- **Le bilan** est lui réalisé à l'issue de la période d'ouverture du centre, dans la continuité immédiate de l'évaluation. Il permet de prendre du recul sur l'ensemble de la période écoulée, de mettre en évidence les points positifs, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration. Il constitue une trace écrite synthétique du travail réalisé et sert de base pour préparer les périodes suivantes.

Ces deux temps s'appuient sur un travail collectif et régulier de l'équipe d'animation, à partir d'éléments concrets : échanges avec les enfants, temps de réunion d'équipe et outils d'observation. Ils contribuent à renforcer la cohérence du projet pédagogique et à garantir une amélioration constante des pratiques au service des enfants accueillis.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	EX . INDICATEURS QUANTITATIF (mesurables)	EX. INDICATEURS QUALITATIF (observables)	EX. INDICATEURS LIES A L'ÉQUIPE
1. Permettre aux enfants de mieux connaître leur environnement rural	Temps passé en extérieur (utilisation spontanée et non imposée) Nombre d'activités en lien avec la nature, au vivant ou au territoire Nombre d'enfants participant spontanément aux activités extérieures	Curiosité observée envers le vivant (questions, observations, initiatives) Capacité à prendre soin des espaces et du matériel naturel Expression des enfants sur leur environnement (nommer, raconter, reconnaître des éléments du territoire)	Capacité de l'animateur à susciter l'exploration sans diriger systématiquement Capacité de l'équipe à intégrer les opportunités du territoire dans les propositions
2. Favoriser des relations respectueuses et coopératives afin que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe.	Temps de prévention mis en place Nombre d'activités ou de jeux coopératifs Possibilité des enfants d'avoir du temps pour soi	Aménagement des espaces de vie collective Capacité à prendre soin des espaces et du matériel Participation des enfants à la vie du centre (programmation, règle de vie, régulation) Facilité des enfants a exprimer leurs émotions et ressentis	Capacité de l'animateur à faire vivre différents espaces Capacité de l'équipe à valoriser les enfants et les projets Nombre de temps de formation, prévention, information mis en place par la MJC L'équipe adopte une posture facilitant les relations La gestion de conflit se fait de façon bienveillant et dans l'écoute de tous les enfants

3. Permettre aux enfants d'explorer, expérimenter et créer.	Nombre et diversité de activités permettant aux enfants d'explorer, expérimenter et créer Nombre de moment ou les enfants disposent de lieux et de temps pour investir librement un espace, détourner le matériel et développer leurs propres projets.	Capacité des enfants à proposer des idées Capacité des enfants à essayer sans avoir peur de l'échec *Les espaces sont aménagés de manière à permettre aux enfants de circuler, choisir leur activité et expérimenter de façon autonome.*	L'équipe adopte une posture favorisant l'autonomie et l'expérimentation

8. Annexes

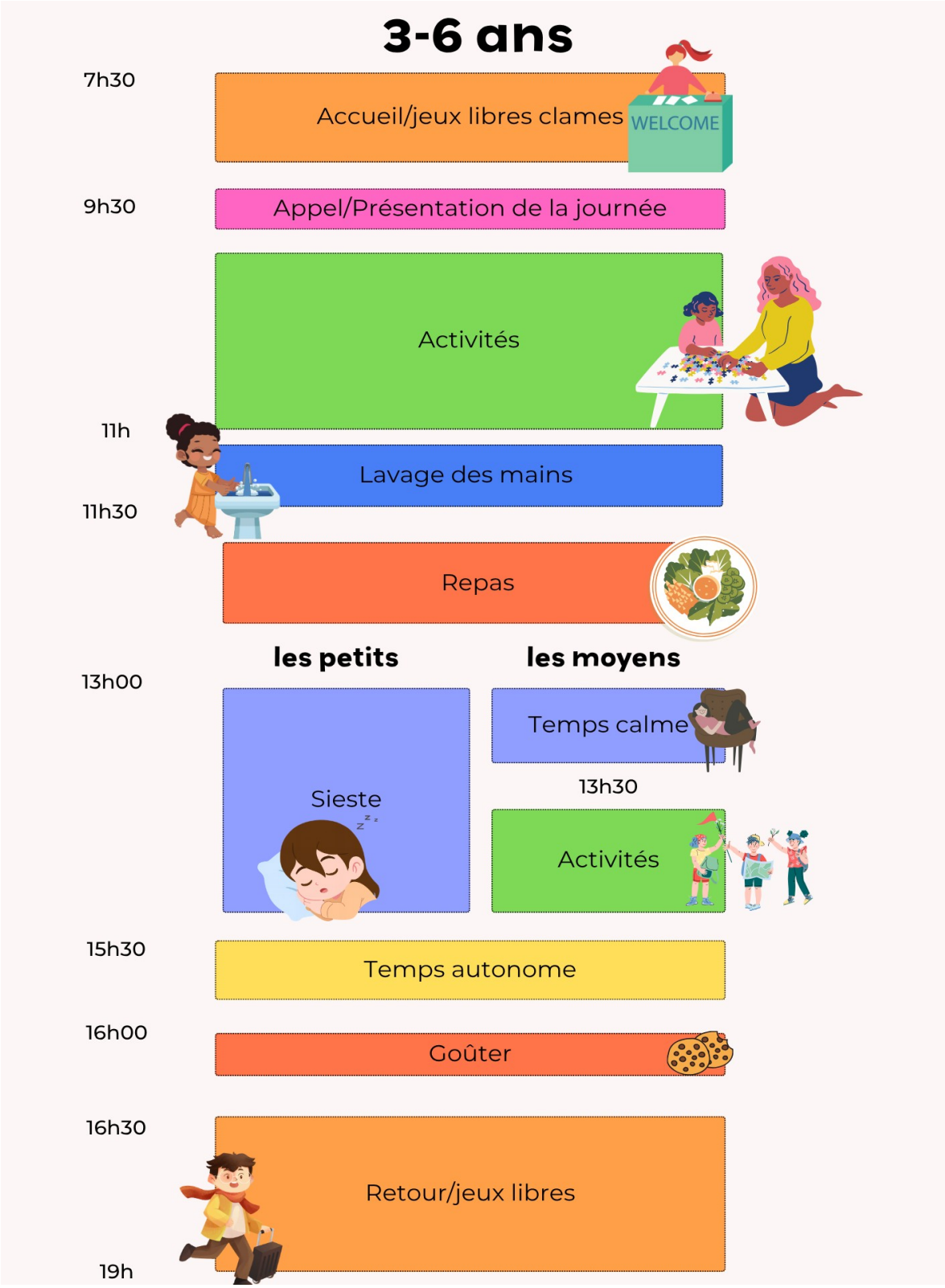
3-6 ans
7h30
Accueil/jeux libres clames
WELCOME
9h30
Appel/Présentation de la journée
Activités
11h
Lavage des mains
11h30
Repas
les petits
les moyens
13h00
Sieste
Temps calme
13h30
Activités
15h30
Temps autonome
16h00
Goûter
16h30
Retour/jeux libres
19h

7-12 ans

7h30 — Accueil/jeux libres calmes

9h30 — Appel/Présentation de la journée

Activités

12h00 — Temps autonome /Lavage des mains

12h30 — Repas

13h30 — Temps calme

14h00 — Activités

15h30 — Temps autonome

16h00 — Goûter

16h30 — Retour/jeux libres

19h